



**Madame la Directrice de l'UCANSS,  
Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV,  
Monsieur le Directeur général de la CNAM,  
Monsieur le Directeur général de la CNAF**

Paris, le 23 décembre 2022

**Objet** : Demande d'entrevue

Madame la Directrice de l'UCANSS,  
Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV,  
Messieurs les Directeurs généraux de la CNAM et de la CNAF,

Le 6 décembre dernier, réitérée lors de la RPN du 13 décembre 2022, nous avons formulé auprès de l'UCANSS une demande d'entrevue relative à la situation des agents du Service social des Branches Maladie et Famille qui sont exclus du dispositif Ségur et dont la qualification n'est pas reconnue.

Vous connaissez depuis maintenant de nombreux mois, la problématique relative à la situation des Services sociaux des CAF et CARSAT, qui ne cessent de faire l'objet de remontées auprès des Caisses nationales concernées.

Cette situation génère une colère et une incompréhension, qui malgré les nombreuses mobilisations et interpellations, ne reçoivent toujours pas de réponse.

A titre d'exemple, le 20 octobre 2022, les agents du Service social des CAF d'Ile de France étaient en grève et se sont rassemblés devant la CNAF pour l'attribution mensuelle de 33 points supplémentaires correspondant à 183 € nets et le passage des travailleurs sociaux au niveau 6 afin d'acter la reconnaissance de leur diplôme.

A la demande de Force Ouvrière, la direction de la CNAF a accepté de recevoir une délégation de grévistes afin d'entendre leurs revendications.

Le 20 octobre 2022, les représentants de la CNAF s'étaient engagés à saisir la Tutelle sur leurs demandes et engagement avait été pris de faire un retour à la délégation courant décembre. Or, à ce jour il n'en est rien.

Ce silence rejoint celui de la CNAM qui n'a toujours pas reçu Force Ouvrière sur ce sujet malgré nos diverses relances et notre courrier du 18 février 2022.

Cette attitude « attentiste » n'est pas sans conséquence sur l'essoufflement et les démissions au sein des Services sociaux, dans un contexte où des collectivités territoriales reconnaissent la qualification des travailleurs sociaux à BAC+3, les valorisent à Cadre catégorie A et les rendent éligibles au Ségur, sans opposer l'exercice du métier en établissement.

Cette situation fragilise non seulement le service rendu aux assurés et aux allocataires, mais dévalorise aussi les métiers et leur rémunération les rendant tous deux moins attractifs.

C'est pourquoi il est urgent de répondre à notre demande d'entrevue sous l'égide de l'UCANSS entre les Caisses nationales concernées et Force Ouvrière dans le but que des négociations sur le sujet de la reconnaissance professionnelle des travailleurs des Services sociaux soient enfin engagées.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice de l'UCANSS, Monsieur le Président du COMEX et Directeur général de la CNAV, Messieurs les Directeurs généraux des Caisses nationales Famille et Maladie, nos salutations distinguées.

Laurent Weber



Secrétaire Section fédérale FEC-FO  
Organismes Sociaux

Bruno Gasparini



Secrétaire Général SNFOCOS